

COMMUNE DE ROCHEFORT-SAMSON

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE du lundi 11 juillet 2022**

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juillet 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

10 membres présents : BARRET Chantal, BARRET Elodie, BENOKBA Gilles, CASCALES Martine, CHALOIN Christophe, CLEMENT Danielle, DIPALO Anthony, FONTANEZ Cyrille, FRANDON-MOTTET Guillaume, ROBIN Anick.

2 membres représentés : Chantal COMBET (représentée par Christophe CHALOIN)
Claude ORARD (représenté par BARRET Chantal)

3 excusés : Yannick DURAND, Céline MOTTET, Florane DIAKITE

Secrétaire de séance : Anthony DIPALO

Approbation du compte rendu de la séance du 13 juin 2022 2 abstentions (Guillaume FRANDON-MOTTET, Anthony DIPALO), 10 POUR

Approbation du compte rendu de la séance du 13 juin 2022 à l'unanimité des présents

1/ DELIBERATION DE PRINCIPE SUR LA PROPOSITION DE REPRISE DES VOIRIES DU LOTISSEMENT DES BERNARDS

Vu le code de la voirie routière, et notamment l'article L-141-3,

Vu les parcelles n°121-125-130-177-189 et 194 en indivision entre les propriétaires du lotissement qui composent la voirie privée du lotissement les Bernards,

Considérant que certains propriétaires ont hypothéqué ces parcelles,

Considérant que pour reprendre toutes ces parcelles de voirie privée, les propriétaires concernés devront demander l'accord à leur banque pour obtenir la mainlevée de leur hypothèque et que cela va engendrer des frais bancaires et des frais d'acte.

Madame le Maire informe qu'une commune peut choisir de reprendre ou non les voiries privées des lotissements.

Madame le Maire propose de reprendre la voirie uniquement si les propriétaires de l'indivision acceptent de prendre à leurs charges les frais bancaires et d'acte de main levée ci-dessus,

En cas de refus de leur part, Madame le Maire propose de laisser les parcelles ci-dessus en indivision, et donc de ne pas reprendre la voirie dans le domaine communal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par à l'unanimité des présents et des représentés :

APPROUVE de reprendre la voirie sous la condition suspensive de l'approbation unanime des propriétaires du lotissement, et de la prise en charge totale des frais par les propriétaires

APPROUVE, en cas de refus des propriétaires de prendre à leur charge les frais bancaires et d'acte de main levée, de laisser la voirie du lotissement les Bernards en voirie privée.

Christophe CHALOIN explique que le notaire doit demander une levée d'hypothèque pour faire la reprise des voiries. Il y a 5 propriétaires dans le lotissement pour la voirie et 2 hors lotissement. Un courrier va être fait à chaque propriétaire par Gérard Chaloin. Le coût d'une levée d'hypothèque est d'environ 300-400 euros. Ce qui est intéressant est que s'il y a une reprise de la voirie, l'assainissement sera à la charge de l'Agglo et non des propriétaires en cas de problème. Ceci sera expliqué à chaque propriétaire.

Anick ROBIN explique que cela va dans l'intérêt des habitants car ils ont actuellement à leur charge l'entretien de la voirie tant qu'il n'y a pas de reprise.

Points divers :

- Affaire SIBELCO

Danielle CLEMENT explique que la mairie a eu un retour de l'avocat concernant cette affaire. La société Sibelco propose, dans le cadre d'une négociation, de verser la somme de 9 954 euros TTC correspondant au chiffrage de l'expert outre la moitié des frais d'expertise. Si la commune refuse ou en l'absence de réponse, il nous faudra conclure devant le Tribunal judiciaire avant le 10 août prochain. L'avocat indique que l'issue devant le Tribunal ne devrait pas nous permettre d'obtenir des sommes très largement supérieures. Il peut tout de même tenter de négocier la prise en charge totale des frais d'expertise.

Danielle CLEMENT indique que cet accord couvrirait tout juste les frais de justice engagé par la commune.

Anick ROBIN indique qu'il faudrait rester dans une conciliation, mais avec une prise en charge des frais de justice + réparation du chemin abimé par Sibelco pour faire des sondages.

Cyrille FONTANEZ demande quel sera le message renvoyé à la population si nous acceptons cette conciliation en l'état ?

Guillaume FRANDON demande qu'elle est le risque maximum si nous n'acceptons pas la conciliation et que nous allons jusqu'au bout de la procédure ?

Anthony DI PALO répond que le risque maximum est de ne rien avoir, ou une condamnation symbolique de Sibelco dans la mesure où l'expert indique bien dans son rapport que la nature a repris ces droits sur le chemin objet du contentieux et que le préjudice actuel pour la commune n'est plus aussi évident. Il faut bien dissocier cette procédure qui concerne uniquement la demande de réparation d'un chemin en partie abimé et la défense de l'environnement contre l'installation de carrières. Le juge n'est là que pour trancher s'il y a préjudice ou pas pour la commune dans la détérioration du chemin. Néanmoins, nous pouvons tenter de faire une contre-proposition à Sibelco dans le cadre de la négociation en leur demandant la prise en charge totale des frais de justice

engendré par la commune + les frais de réparation du chemin selon devis de Colas qui a été transmis à l'expert (environ 9 000 euros).

L'ensemble des conseillers sont d'accord avec cette proposition.

Danielle CLEMENT rajoute que l'on va faire la demande à l'avocat pour tenter cette négociation. Si jamais la société Sibelco refuse, on reprendra les avis des conseillers par échange de mails avant le 10 Aout.

- Affaire BONNET

Danielle CLEMENT explique que la commune vient de recevoir le jugement du Tribunal. Suite au désistement de M. et Mme BONNET devant le tribunal, ils ont été condamnés à verser 2 000 euros à la commune au titre de l'article 761-1 du Code de justice administrative. Danielle CLEMENT explique que ce contentieux a engendré le double en frais d'avocat, environ 4 000 euros. La commune a donc perdu plus de 2 000 euros dans cette affaire.

Christophe CHALOIN explique que sous l'ancien mandat, quatre terrains appartenant à M. et Mme Bonnet allaient sortir de la zone constructible. Il leur avait cependant été proposé de laisser deux terrains en zone constructible sur les quatre. M. et Mme Bonnet avait refusé cette proposition en indiquant qu'ils voulaient tout ou rien et ont attaqué la commune devant le tribunal. Maintenant qu'ils ont vu qu'ils avaient tort, ils arrêtent la procédure et la commune se retrouve avec des frais non couverts par le jugement.

- Affaire CLEMENT

Concernant l'affaire où Mme CLEMENT a attaqué la commune devant le tribunal pour pollution visuelle concernant un poteau électrique existant en bordure de sa propriété (dont la commune n'est pas propriétaire), Danielle CLEMENT explique que l'affaire est en attente de délibéré. Mme CLEMENT ne s'est pas présentée, ni fait représentée devant le tribunal le jour de l'audience. Nous espérons avoir un jugement favorable qui pourra couvrir les frais de justice. La commune avait demandé une condamnation de Mme CLEMENT pour recours abusif.

- Affaire DUPONT

Christophe CHALOIN explique que M. DUPONT avait déposé une demande pour faire un local de rangement. Puis ce local est devenu une habitation. La commune lui avait demandé de stopper. Lors de l'établissement du nouveau PLU, la commune a voulu faire un changement de destination du bâtiment pour arranger M. DUPONT, mais par la suite, la CDPENAF a refusé. M. DUPONT a donc attaqué la commune car cette dernière est obligée de suivre l'avis de la commission.

Danielle CLEMENT indique avoir rappelé la Préfecture car cette dernière est la seule à avoir un pouvoir pour que la CDPENAF puisse revoir sa position.

Anthony DI PALO indique que M. DUPONT a contacté la mairie pour avoir un rendez-vous avec lui et son avocate. L'affaire étant en cours de contentieux, le rendez-vous a été refusé dans l'immédiat, mais une demande a été faite à l'avocat de la commune pour se rapprocher de l'avocate de M. DUPONT. Un rendez-vous est possible avec les avocats, mais cela va engendrer des frais supplémentaires pour la commune.

- Assainissement camping

Cyrille FONTANEZ explique que la commission travaux s'était déjà rencontré sur ce sujet, puis une deuxième fois sur place. Par rapport aux travaux, il y aurait possibilité de faire des travaux moins invasifs côté camping tout en faisant quelques économies en s'appuyant sur une partie du réseau existant de la 2^{ème} fosse sceptique.

L'étude a été envoyée au SPANC qui a rappelé en indiquant qu'il faut plus approfondir car le rejet est proche d'un ruisseau. Ils ont indiqué que pour l'instant l'étude ne peut être faite car il faut attendre le retour des congés, ce qui reporte de 15 jours.

Une nouvelle réunion de travail est prévue le 12/07 avec la commission travaux. Les travaux seraient à faire pour Octobre 2022, mais il y aurait environ 120 000 euros de travaux.

- Projet Maison médicale

Danielle CLEMENT informe l'ensemble des conseillers que nous avons trouvé un médecin qui souhaite s'installer sur la commune de Rochefort Samson. Il s'agit d'une très bonne nouvelle. Ce médecin veut être médecin de campagne comme le Dr Bessenay qui vient de prendre sa retraite. Il souhaite s'installer avec son épouse qui est infirmière puéricultrice. Ce médecin souhaite mettre en place des journées avec rendez-vous et des jours sans. Il souhaite également faire des consultations à domicile et traiter les petites urgences si besoin. Ce médecin souhaite pour l'instant garder l'anonymat pour raisons professionnelles. Il nous donnera son feu vert pour le dévoiler prochainement.

Il s'agit d'un long et dur travail qui a porté ses fruits. Danielle CLEMENT rappelle que le projet est porté par la commune de Rochefort Samson avec la collaboration des communes de Barbière, Bésayes, Charpey et St Vincent La Commanderie. Que de nombreuses réunions ont eu lieu.

Danielle CLEMENT indique que le Département et la Région vont aider la commune dans le financement.

Le médecin ne souhaite pas une grosse structure, ce qui est également l'optique de la commune.

De nombreuses réunions et échanges ont eu lieu avec le médecin et son épouse, et nous avons visité le terrain Delhomme au centre du village de Rochefort Samson avec l'idée d'implanter la maison médicale sur ce terrain. Le médecin et son épouse ont beaucoup apprécié le cadre et sont très intéressés. Ils trouvent très agréables le côté nature et l'idée de la commune d'aménager un parc dans la continuité.

Florane DIAKITE indique que le médecin souhaite investir dans le projet, donc un montage, une co-construction devra être fait avec lui. En souhaitant investir, il se voit sur le long terme. Cela fait plus d'un an que nous travaillons sur ce dossier, avec du benchmarking. Le nouveau médecin est également prêt à exercer temporairement sur un autre site, le temps du montage du dossier et des travaux.

Cyrille FONTANEZ explique qu'un rendez-vous est prévu avec M. CUIILLERIER (Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques) en août pour voir le montage financier. Dans tous les cas, il a bien informé le médecin qu'il faudra également une validation du conseil municipal pour le projet.

Christophe CHALOIN indique être sceptique sur la rentabilité du projet. Il faudrait trouver au moins 2 ou 3 médecins.

Danielle CLEMENT répond qu'il est déjà très difficile de trouver un seul médecin et que de nombreuses communes sont à la recherche d'un médecin. C'est une vraie chance que nous ayons pu en trouver un et il faut la saisir. Elle indique avoir tapé à toutes les portes, laissé sa carte à de nombreux professionnels de santé au cas où ils entendent parler d'un médecin qui souhaite s'installer. Elle a même contacté la télé, TF1, pour SOS Village afin de lancer un appel.

Danielle CLEMENT indique également qu'il faut comprendre que la maison médicale est un service que l'on rend à la population. Plus de 2500 patients se retrouvent aujourd'hui sans médecin à la suite du départ en retraite du Dr Bessenay, et de nouveaux habitants vont encore arriver avec les nouvelles constructions en cours. Et comme dans les autres maisons médicales, une fois qu'il y a un médecin, les autres professionnels médicaux vont suivre, il ne faut pas être alarmiste. Le tout est de trouver le médecin.

Florane DIAKITE explique que le projet va se construire en partenariat avec le médecin et les communes partenaires. C'est un projet commun, pour les habitants de toutes les communes aux alentours. C'est pour le bien de tous.

Chantale BARRET demande comment se fera le portage financier ?

Florane DIAKITE répond que le projet ne peut-être porté financièrement que par une seule commune. D'ailleurs, c'est ce qui a été indiqué par M. CUIILLERIER, et qu'il n'est pas possible de refaire un syndicat avec les autres communes, surtout si le médecin souhaite investir.

Danielle CLEMENT indique que nous pouvons espérer obtenir 80% de subvention pour ce projet.

Danielle CLEMENT en profite pour informer les conseillers que pour les travaux suite aux dégâts causés par la grêle en 2021, la commune a réussi à avoir plus de 96% d'aides.

- Conseil Municipal Jeunes

Florane DIAKITE informe que les jeunes élus du premier CMJ arrivent en fin de mandat et que la nouvelle promo arrive pour septembre 2022. Deux jeunes souhaitent se représenter dans le nouveau CMJ.

- Gymnase BBRM

Anthony DI PALO rappelle que plusieurs réunions avaient eu lieu avec le syndicat du gymnase et qu'une étude avait été enclenchée avec Valence Romans Habitat pour le projet de construction d'un nouveau gymnase à la place de l'ancien qui menace de s'écrouler. La première étude avait fait apparaître un cout estimatif de 3,5 millions d'euros pour la construction d'un nouveau gymnase. Les communes avaient été appelées à délibérer pour poursuivre l'étude et l'affiner afin d'avoir un projet construit pour rechercher les subventions. Sur les quatre communes membres du syndicat, Rochefort Samson, Barbière et Bésayes avaient délibéré favorablement pour la poursuite d'étude. Seule la commune de Marches ne s'était pas prononcée et émettait quelques réticences. Dans tous les cas, les communes souhaitaient avoir un projet établi afin de pouvoir connaître in fine le montant des subventions qu'elles pourraient obtenir et le montant restant à charge. Une autre délibération était prévue pour enclencher la poursuite ou non du projet par la suite.

En parallèle, face aux soucis des communes par rapport au coût conséquent du projet, le président du syndicat du gymnase a demandé un devis pour réhabiliter le gymnase actuel de manière pérenne. Sur les deux entreprises contactées, une a déjà répondu avec un budget de travaux à 1,5 millions d'euros. Ces travaux comprendraient la reprise et le renforcement de la structure existante, remplacement de la couverture, désamiantage, reprise des pignons, mise en place d'une isolation, mise en conformité PMR et RT, travaux de plomberie, chauffage, ventilation, travaux vestiaires, remplacement du sol par sol souple, ... ainsi qu'une option d'extension du gymnase avec la création de gradins en façade ouest (afin d'être aux normes par rapport à l'accueil du public). Ces travaux seraient réalisables sur un an à un et demie suivant l'état du gymnase actuel.

Cette solution de réhabilitation semble être plus adaptée pour nos communes et cela semble plus cohérent. Les quatre communes au sein du syndicat sont plus favorables à ce projet de réhabilitation. Dans tous les cas, la commune de Barbière a informé les trois autres communes membres du syndicat, qu'elles devaient se positionner d'ici septembre 2022 sur la poursuite du projet de réhabilitation ou non du gymnase. A défaut ou si une commune refuse, le gymnase actuel sera démoli et les quatre communes paieront les frais de démolition, soit plus de 130 000 euros, sans obtenir aucune subvention. La commune de Barbière reprendra son terrain et construira un nouveau projet sans les membres du syndicat.

Une réunion du syndicat est prévue ce mercredi 14 juillet à 19h30, avec les maires des quatre communes pour se mettre d'accord sur le projet et discuter sur les demandes, réticences... M. CUIILLERIER a également été invité à cette réunion pour parler du financement de ce projet. M. CUIILLERIER a déjà indiqué que le financement devait passer par une hausse d'imposition pour les quatre communes.

Une délibération devra être prise en septembre pour acter ou non la poursuite du projet.

Prochain conseil le 5 septembre à 20h00